



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

2022\_123

**TABLEAU DES EMPLOIS**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 7 novembre 2022.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BOYER Éliane, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, de LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Philippe, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MAURY Alice, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
En exercice	62	
Titulaires Présents	53	
Suppléants Présents	3	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	61	

**PRÉSENT Suppléant** : Corinne AUGRIT, Marie-Thérèse NOEL, André HERAULT.

**POUVOIRS hors suppléant** :

- Claudine GORIN qui donne pouvoir à Bruno SCHIRA
- Olivier GUILLOT qui donne pouvoir à Jean-Marie ESCLAMADON
- Michel LAVERGNE qui donne pouvoir à Viviane LAVERGNE
- Jean-Marie ROCH qui donne pouvoir à Claude PEYRONET
- Pierrette THEVENOT qui donne pouvoir à Pierre-Charles MOREAU

**Excusés** : Pascal BREGEON.

**Assistaient également à la séance des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-François Perrin, Président de la CCHLEM, s'exprime en ces termes :

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer le tableau des emplois.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**Vu** la délibération n°2021-141 du 8 novembre 2021 relative au tableau des emplois ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 7 octobre 2022,

**Considérant** les propositions d'avancement de grade pour l'année 2022,

**Considérant** la nécessité de recruter un agent chargé de la prévention des risques professionnels dans le cadre du service mutualisé pour la prévention et la sécurité au travail suite à la demande de mutation de l'agent actuellement sur ce poste ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1** : A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, les postes suivants sont supprimés et créés :

Postes supprimés	Postes créés
<b>Filière culturelle</b>	
1 poste d'adjoint du patrimoine ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint du patrimoine ppal 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste de bibliothécaire	1 poste de bibliothécaire ppal
<b>Filière technique</b>	
3 postes d'adjoint technique	3 postes d'adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Filière animation</b>	
1 poste d'adjoint d'animation	1 poste d'adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint d'animation ppal 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste d'animateur	1 poste d'animateur ppal 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Filière sanitaire et social</b>	
1 poste d'éducateur de jeunes enfants	1 poste d'éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle
<b>Filière administrative</b>	
1 poste d'adjoint administratif	1 poste d'adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste d'adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste d'attaché	1 poste d'attaché ppal

**Article 2 :** D'ouvrir dans le cadre du recrutement d'un chargé de prévention, un poste sur le cadre d'emploi de technicien et de rédacteur (catégorie B) afin d'élargir les possibilités de recrutement.

**Article 3 :** De modifier le tableau des emplois comme suit :

Cadres d'emplois par filière	Catégorie	Nombre de postes ouverts en conseil communautaire	Nombre de postes pourvus	Observations
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1	
Attaché	A	13	10	3 postes sont pourvus par des agents en CDI 3 postes d'attaché sont pourvus par 3 agents contractuels en application de l'article L 332-8-2° du code général de la Fonction Publique
Rédacteur	B	4	3	
Adjoint administratif	C	10	9	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur	A	1	1	
Technicien	B	4	3	1 poste de technicien est pourvu par 1 agent contractuel en application de l'article L 332-8-2° du code général de la Fonction Publique
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique	C	24	19	1 poste à 11h/semaine 1 poste à 17.5h/semaine 1 poste à 30h/semaine 1 poste à 26h15/semaine 1 poste à 4h/semaine (agent en CDI) 1 poste à 5h45/semaine 1 poste à 25h/semaine 1 poste à 9h30/semaine 1 poste pour un agent en détachement à l'entreprise Paprec (depuis le 01/04/2007)

Cadres d'emplois par filière	Catégorie	Nombre de postes ouverts en conseil communautaire	Nombre de postes pourvus	Observations
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Bibliothécaire	A	1	1	
Assistant du patrimoine	B	1	0	
Adjoint du patrimoine	C	8	8	1 à 21h/semaine
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	B	2	2	
Adjoint d'animation	C	14	11	1 poste à 28h/semaine
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Auxiliaire de puériculture	B	2	2	1 poste à 28h
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Assistant socio-éducatif	A	1	1	1 poste à 28h/semaine
Educateur de jeunes enfants	A	2	1	1 poste à 28h/semaine
Agent social	C	1	1	1 poste à 14h/semaine
TOTAL des emplois		90	74	

**Article 4 :** D'autoriser le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 61**

**Adoptée à l'unanimité**

Le Président,

Signé électroniquement par : Le  
Président

Date de signature : 23/11/2022

Qualité : Jean-François PERRIN  
Président

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*